



TUNISIE LEASING

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006**

MAI 2007

aB

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

CABINET M.S. LOUZIR

Membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie

Rue du Lac Victoria,
Résidence Lac 2001, Tanit Bloc A
1055, Les Berges du Lac, Tunis, Tunisie
Tél. : (216) 71 861 591- 71 861 274 - Fax. : (216) 71 861 285

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
II - ETATS FINANCIERS	5



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

CABINET M.S. LOUZIR

Membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie

Rue du Lac Victoria,
Résidence Lac 2001, Tanit Bloc A
1053, Les Berges du Lac, Tunis, Tunisie
Tél. : (216) 71 861 591 - 71 861 274 - Fax. : (216) 71 861 285

TUNISIE LEASING

Rapport des commissaires aux comptes Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2006

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de Tunisie Leasing relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de Tunisie Leasing arrêtés au 31 décembre 2006. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de Tunisie Leasing. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention qu'un changement de la politique de provisionnement des engagements de la société mère a été opéré à partir de l'exercice 2006 ainsi qu'il est indiqué dans la note aux états financiers 4-4. Les dotations aux provisions imputées sur le résultat consolidé de l'exercice correspondent désormais au coût effectif du risque estimé en application des règles prudentielles. Les données consolidées de l'exercice 2005 ont été, en conséquence, retraitées pour les besoins de la comparaison.

L'impact de ce changement sur les soldes d'ouverture de l'exercice a été imputé sur l'enveloppe de 1300 KDT constituée en 2005 par prélèvement sur les réserves consolidées en application de la décision de l'AGO de la société mère du 5 mai 2005.

En résultante de ces opérations, un montant de 419 KDT figurant au passif du bilan au 31 décembre 2006 est devenu sans objet.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2006.

Tunis, le 07 mai 2007

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**Cabinet M.S.Louzir
Mohamed LOUZIR**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

	<u>Pages</u>
• Bilan consolidé	6
• Etat de résultat consolidé	7
• Etat de flux de trésorerie consolidé	8
• Notes aux états financiers consolidés	9

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2006

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre				Notes	31 Décembre		
		2006	2005 PROFORMA	2005 PUBLIE			2006	2005 PROFORMA	2005 PUBLIE
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS					
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES					
Immobilisations incorporelles		3 019 338	2 466 915	2 466 915	Capital social		27 500 000	20 000 000	20 000 000
Moins : amortissements		(2 066 688)	(1 754 843)	(1 754 843)	Réserves consolidées		25 875 791	17 252 985	16 175 200 (*)
		<u>952 650</u>	<u>712 072</u>	<u>712 072</u>	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>53 375 791</u>	<u>37 252 985</u>	<u>36 175 200</u>
Immobilisations propres		14 290 442	11 404 456	11 404 456	Résultat consolidé		3 633 311	3 493 378	4 041 978 (*)
Moins : amortissements		(3 946 855)	(2 882 522)	(2 882 522)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	9	<u>57 009 102</u>	<u>40 746 363</u>	<u>40 217 178</u>
		<u>10 343 587</u>	<u>8 521 934</u>	<u>8 521 934</u>	INTERETS MINORITAIRES	10	<u>14 810 233</u>	<u>4 894 650</u>	<u>3 846 047</u>
Immobilisations destinées à la location		592 502 243	538 657 304	538 657 304	PASSIFS				
Moins : amortissements		(349 647 530)	(309 661 906)	(309 661 906)	PASSIFS NON COURANTS				
Moins : provisions		(8 300 181)	(7 289 193)	(7 289 193)	Emprunts	11	102 638 763	125 542 931	125 542 931
	5	<u>234 554 532</u>	<u>221 706 205</u>	<u>221 706 205</u>	Autres passifs financiers		4 748 960	4 677 708	4 677 708
Titres mis en équivalence		9 388 582	10 132 655	10 132 655	Provisions	12	1 138 650	1 720 710	3 829 253 (*)
Autres immobilisations financières		10 700 830	9 999 361	9 999 361	Passifs impôts différés	13	27 849	268 823	268 823
Moins : provisions		(222 477)	(164 913)	(164 913)	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>108 554 222</u>	<u>132 210 172</u>	<u>134 318 715</u>
	6	<u>19 866 935</u>	<u>19 967 103</u>	<u>19 967 103</u>	PASSIFS COURANTS				
Actifs d'impôts différés	13	<u>610 152</u>	<u>373 403</u>	<u>904 158 (*)</u>	Fournisseurs et comptes rattachés		9 446 374	9 289 013	9 289 013
Total des actifs immobilisés		<u>266 327 856</u>	<u>251 280 717</u>	<u>251 811 472</u>	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	22 133 116	18 557 548	18 557 548
Autres actifs non courants		<u>1 036 060</u>	<u>1 019 049</u>	<u>1 019 049</u>	Autres passifs courants		16 596 020	14 328 538	14 328 538
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>267 363 916</u>	<u>252 299 766</u>	<u>252 830 521</u>	Concours bancaires et autres passifs financiers	14	125 658 128	105 175 836	105 175 836
ACTIFS COURANTS				TOTAL DES PASSIFS COURANTS					
Clients et comptes rattachés		18 324 246	17 451 273	17 451 273			<u>173 833 638</u>	<u>147 350 935</u>	<u>147 350 935</u>
Moins : provisions et produits réservés		(15 594 918)	(14 081 462)	(14 081 462)	TOTAL DES PASSIFS		<u>282 387 860</u>	<u>279 561 107</u>	<u>281 669 650</u>
	7	<u>2 729 328</u>	<u>3 369 811</u>	<u>3 369 811</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>354 207 195</u>	<u>325 202 120</u>	<u>325 732 875</u>
Acheteurs factorés		64 801 726	59 920 441	59 920 441					
Moins : provisions		(1 724 039)	(1 652 235)	(1 652 235)					
	8	<u>63 077 687</u>	<u>58 268 206</u>	<u>58 268 206</u>					
Autres actifs courants		6 432 220	4 428 906	4 428 906					
Placements et autres actifs financiers		857 630	2 172 978	2 172 978					
Liquidités et équivalents de liquidités		13 746 414	4 662 453	4 662 453					
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>86 843 279</u>	<u>72 902 354</u>	<u>72 902 354</u>					
TOTAL DES ACTIFS		<u>354 207 195</u>	<u>325 202 120</u>	<u>325 732 875</u>					

(*) Données retraitées pour les besoins de comparaison (Cf. Note 4.4)

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	<u>2006</u>	<u>31 Décembre 2005 PROFORMA</u>	<u>2005 PUBLIE</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus bruts de leasing	15	143 036 423	128 450 108	128 450 108
Revenus du factoring	16	5 802 658	5 957 812	5 957 812
Intérêts de retard	15	595 995	694 551	694 551
Variation des produits réservés	15	105 243	(89 533)	(89 533)
Dotations aux amortissements des immobilisations en location	15	(118 706 185)	(105 787 349)	(105 787 349)
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>30 834 134</u>	<u>29 225 589</u>	<u>29 225 589</u>
CHARGES FINANCIERES NETTES				
	17	<u>(15 769 580)</u>	<u>(14 944 791)</u>	<u>(14 944 791)</u>
PRODUITS DES PLACEMENTS				
		<u>561 343</u>	<u>513 959</u>	<u>513 959</u>
PRODUITS NETS				
		<u>15 625 897</u>	<u>14 794 757</u>	<u>14 794 757</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel		(4 236 877)	(3 346 154)	(3 346 154)
Autres charges d'exploitation		(4 381 822)	(3 101 098)	(3 101 098)
Autres produits d'exploitation		2 118 967	713 056	713 056
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	18	(2 687 398)	(3 118 471)	(2 991 502) (*)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(1 856 944)	(1 303 647)	(1 303 647)
Dotations aux provisions pour risques divers		(1 348 791)	(193 797)	(193 797)
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>(12 392 865)</u>	<u>(10 350 111)</u>	<u>(10 223 142)</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION				
		<u>3 233 032</u>	<u>4 444 646</u>	<u>4 571 615</u>
Autres gains ordinaires		525 332	255 276	255 276
Autres pertes ordinaires		(10 912)	(92 399)	(92 399)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES				
		<u>3 747 452</u>	<u>4 607 523</u>	<u>4 734 492</u>
Impôts différés		478 875	285 732	442 796 (*)
Impôts exigibles		(1 386 465)	(1 347 359)	(1 347 359)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES				
		<u>2 839 862</u>	<u>3 545 896</u>	<u>3 829 929</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		1 057 259	766 338	766 338
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE				
		<u>3 897 121</u>	<u>4 312 234</u>	<u>4 596 267</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires		(263 810)	(818 856)	(554 289) (*)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE				
		<u>3 633 311</u>	<u>3 493 378</u>	<u>4 041 978</u>

(*) Données retraitées pour les besoins de comparaison (Cf. Note 4.4)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	31 Décembre	
	2006	2005
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	167 173 958	151 010 112
Encaissements reçus des acheteurs factorés	170 700 576	159 779 308
Financement des adhérents	(165 694 792)	(154 847 740)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(7 687 947)	(5 414 259)
Intérêts payés	(16 702 487)	(15 081 440)
Impôts et taxes payés	(7 204 532)	(5 733 274)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations destinées à la location	(161 640 039)	(144 951 113)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations destinées à la location	10 187 299	6 557 532
Autres flux de trésorerie	3 768 704	(1 099 439)
	(7 099 260)	(9 780 313)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 162 589)	(3 433 358)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	123 296	113 346
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 684 651)	(6 050 547)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	3 133 085	1 677 688
	(3 590 859)	(7 692 871)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	24 745 225	0
Dividendes et autres distributions	(3 218 843)	(3 279 743)
Encaissements provenant des emprunts	94 632 660	74 338 875
Remboursement d'emprunts	(97 723 955)	(53 433 616)
Flux liés au financement à court terme	2 031 023	(244 876)
	20 466 110	17 380 640
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités		
	1 208	52 862
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
	(223 311)	0
Variation de trésorerie		
	9 553 888	(39 682)
Trésorerie au début de l'exercice	(3 764 043)	(3 724 361)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 789 845	(3 764 043)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2006

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TUNISIE LEASING »

1-1 : Structure juridique des sociétés du groupe

Le Groupe « **Tunisie leasing** » est composé principalement de neuf sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

§ La société « **Tunisie Leasing** » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage », a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie leasing s'élève au 31 décembre 2006 à la somme de D : 27.500.000 divisé en 5.500.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

§ La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève à la clôture de l'exercice 2006, à la somme de DZD : 1.000.000.000 divisé en 1.000.000 actions de DZD : 1.000 chacune.

§ La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement de titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de « Tunisie Valeurs » s'élève au 31 décembre 2006 à D : 5.000.000, divisé en 50.000 actions de D : 100 chacune. Le montant non libéré est de D : 1.500.000.

§ La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue

des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital s'élève à la clôture de l'exercice à la somme de D : 4.400.000, divisé en 440.000 actions de D : 10 chacune, souscrites en numéraires et libérées intégralement lors de la souscription.

§ Sociétés d'investissement

A l'initiative de Tunisie leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital s'élève à D : 6.279.000, divisé en 966.000 actions de D : 6,500 chacune, totalement libérées.

Les titres de TUNINVEST SICAR sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à D : 3.000.000, divisé en 300.000 actions de D : 10 chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998 avec un capital de D : 7.000.000, divisé en 700.000 actions de D : 10 chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002 avec un capital de D : 5.500.000, divisé en 550.000 actions de D : 10 chacune.

§ Les autres sociétés du groupe

- La **Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT)** est une société anonyme constituée en 1998 pour la construction du nouveau siège du Groupe Tunisie Leasing.

Son capital social s'élève à D : 4.100.000, divisé en 41.000 actions de D : 100 chacune, détenu par Tunisie Leasing et Tunisie Factoring.

- **Tunis Call Center (TCC)** est une société anonyme constituée en 1998 avec pour objet principal l'étude et le conseil en marketing. Elle est contrôlée conjointement par Tunisie leasing et Tunisie valeurs.

Son capital social s'élève à D : 1.050.000, divisé en 105.000 actions de D : 10 chacune.

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à D : 400.000, divisé en 40.000 actions de D : 10 chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à D : 250.000, divisé en 2.500 parts de D : 100 chacune.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du groupe

La synthèse des participations des sociétés du groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 1

Tableau des participations au 31 décembre 2006

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunis Call Center		S.I.M.T		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	15 000	30,00%	352 645	36,51%	131 999	44,00%	175 000	25,00%	150 000	27,27%	239 997	54,54%	29 997	28,57%	28 306	69,04%			501	20,04%	359 999	36,00%
Tunisie Valeurs							17 500	2,50%					29 998	28,57%			39 994	99,99%	750	30,00%		
Tunisie SICAR																						
Tuninvest SICAR																						
Tuninvest International SICAR																						
Tunisie Factoring														7 688	18,75%							
Tunis Call Center																						
Société Immobilière (SIMT)																						
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											19 900	4,52%										
Autres	35 000	70,00%	613 355	63,49%	168 001	56,00%	507 500	72,50%	400 000	72,73%	180 103	40,93%	45 005	42,86%	5 006	12,21%	6	0,02%	1 249	49,96%	640 001	64,00%
Total	50 000	100,00%	966 000	100,00%	300 000	100,00%	700 000	100,00%	550 000	100,00%	440 000	100,00%	105 000	100,00%	41 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	1 000 000	100,00%

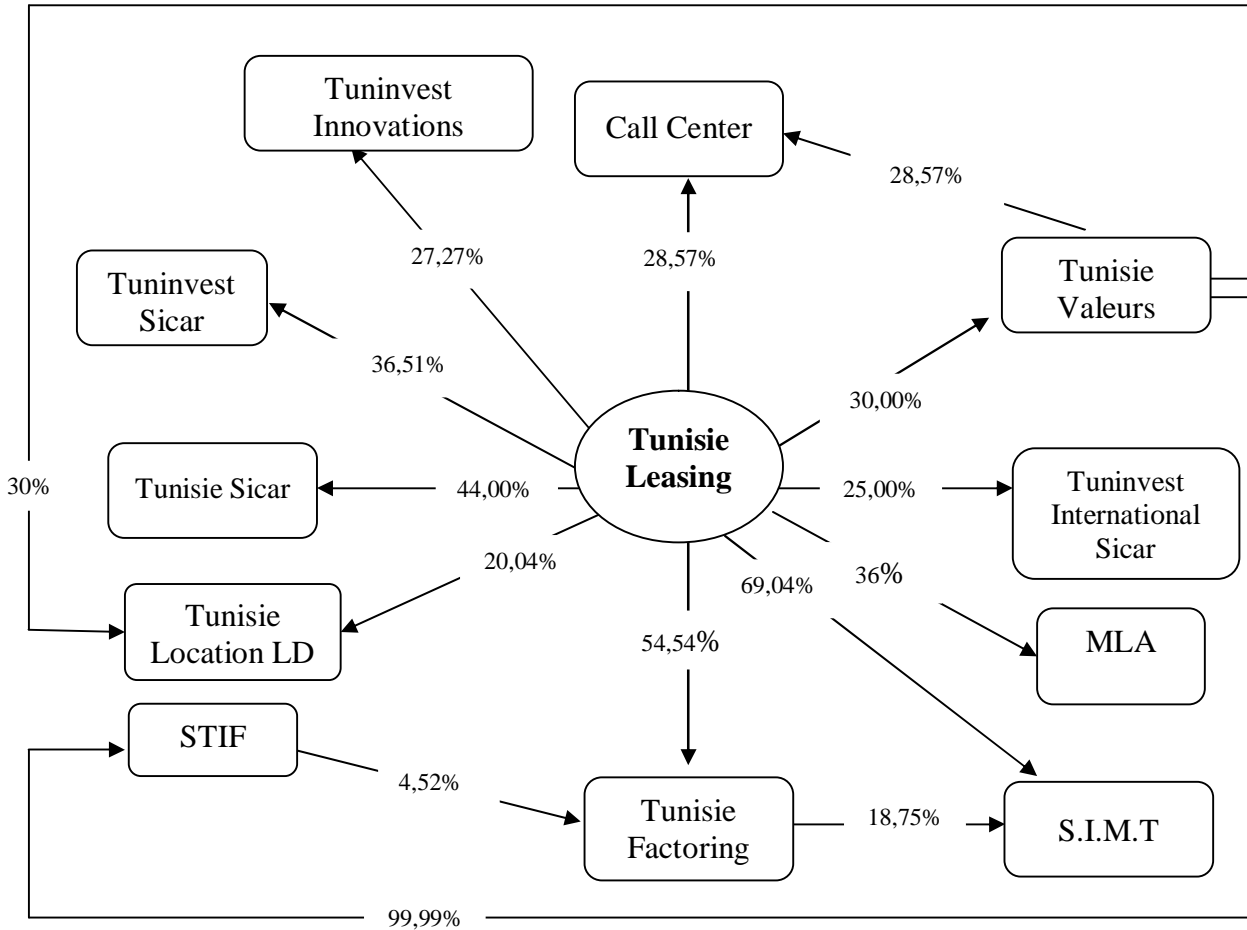
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 décembre 2006

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunis Call center		S.I.M.T		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	30,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		54,54%		28,57%		69,04%	(*)			20,04%	(*)	36,00%	
Tunisie Valeurs							0,75%						8,57%				30,00%					
Tunisie SICAR																						
Tuninvest SICAR																						
Tuninvest International SICAR																						
Tunisie Factoring																10,48%						
Tunis Call Center																						
Société Immobilière (SIMT)																						
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											1,36%											
Autres																						
Total	30,00%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,75%	27,27%		54,54%	1,36%	28,57%	8,57%	69,04%	22,68%	0,00%	30,00%	20,04%	79,40%	36,00%	0,00%
Total participation	30,00%		36,51%		44,00%		25,75%		27,27%		55,90%		37,14%		91,72%		30,00%		99,44%		36,00%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 DECEMBRE 2006**



NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tunis Call Center	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif (2)	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) Les titres TLLD détenus respectivement par Tunisie Valeurs (750 parts) et par TFG (1235 parts) en vertu des contrats de portage pour le compte de Tunisie Leasing ont été pris en compte dans le pourcentage d'intérêt du Groupe comme s'ils étaient détenus directement par Tunisie Leasing.

§ La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs.

- § Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- § Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- § L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels annuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

§ *Traitement des participations dans les entreprises associées*

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont classées dans les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NC 36, entre autres, comme actif incorporel.

§ *Intégration des sociétés sous contrôle conjoint et sous contrôle exclusif*

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptable nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou proportionnellement.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

§ *Homogénéisation des méthodes comptables*

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignés sur celles retenues pour les comptes consolidés du groupe.

§ *Elimination des soldes et transactions intra-groupe*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mises en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

§ *Conversion des états financiers des entités étrangères*

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté (y compris à titre comparatif) sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat (y compris à titre comparatif) sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de (s) :

§ La norme comptable générale (NCT 1);

§ La NC 35 (Etats financiers consolidés), la NC 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NC 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;

§ La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);

§ Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4-1 : Immobilisations destinées à la location

Les immobilisations destinées à la location sont les biens acquis et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions).

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Le mode d'amortissement appliqué pour ces immobilisations est l'amortissement progressif sur la durée du bail. Selon cette méthode, l'amortissement du bien correspond à la portion de capital incluse dans chaque loyer facturé.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

De même, le coût d'entrée des immobilisations peut subir des modifications et ce, à l'occasion d'une consolidation d'impayés ou d'une location de biens récupérés.

4-2 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Au 31 décembre, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de la période, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

4-3 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

4-4 : Politique de provisions

Société mère (TL)

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2006 traduisent un changement au niveau de la politique de provisionnement des engagements de la société mère TL.

Avant 2006 :

La société mère TL constitue annuellement une provision globale égale à 1% (1,5% de 1996 à 2000) des loyers des contrats actifs. Cette proportion couvre aussi bien le principal que les produits réservés.

Parallèlement, les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire 99-04 du 19 mars 1999 sont appliquées.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Dans le cas où le montant de la provision résultant de l'application de la circulaire est inférieur à celui calculé en référence à l'échéancier futur des contrats actifs; l'excédent est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions pour risques.

Dans le cas contraire, l'écart dégagé est prélevé sur la provision inscrite au passif du bilan et en cas d'insuffisance il est procédé à la dotation d'une provision complémentaire.

A partir de 2006 :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-94 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Ce changement de méthode a été appliqué d'une manière prospective vu que les provisions non affectées de l'exercice 2005 ont été alimentées par le prélèvement d'un montant de 1 300 KDT du poste « Autres réserves » par décision de l'AGO du 05/05/2005 et non par la politique de provisionnement de 1% des loyers futurs.

La présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2005, a été retraitée en proforma pour les besoins de la comparaison. Les dotations nettes aux provisions sur risques clients ont été ainsi augmentées de 912 KDT pour figurer au coût du risque.

Filiale (TF)

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2006 traduisent un changement au niveau de la politique de provisionnement des engagements de la filiale TF.

En effet, jusqu'au 31 décembre 2005 la politique de provisionnement de la société était la suivante :

La société constituait annuellement, une provision globale qui correspond à 1,5% de l'encours des factures achetées. Parallèlement à ceci, les normes de couverture des risques objet de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) N°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, sont appliquées.

La provision ainsi comptabilisée correspondait au plus élevé des montants dégagés sur la base de chacune des méthodes suivies. Dans le cas où le montant de la provision résultant de l'application de la circulaire est inférieur à celui calculé par référence à l'encours des factures achetées, l'excédent est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions non affectées.

Dans le cas contraire, l'écart dégagé est prélevé sur la provision inscrite au passif du bilan et en cas d'insuffisance, il est procédé à la dotation d'une provision complémentaire.

Cette méthode a été abandonnée par la société à partir de 2006. Désormais, le coût du risque est calculé uniquement par référence à la circulaire de la BCT n° 91-24.

Ce changement de politique a été effectué car la société estime que la nouvelle méthode présente d'une manière plus fiable le coût du risque de la période.

Ce changement a donné lieu à un retraitement rétrospectif pour reprendre au niveau des résultats reportés de l'exercice la partie de la provision non affectée constituée jusqu'au 31 décembre 2005. Les données consolidées de 2005 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité. Ce changement de méthode a eu pour effet l'accroissement du résultat net du Groupe Tunisie Leasing de l'exercice 2005 à hauteur de 364 KDT (net d'impôt).

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

4-4-1 : Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

4-4-2 : Les garanties reçues

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

4-4-3 : La valeur du matériel en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

← La valeur des hypothèques prise en garantie ne peut être supérieure au montant de la base locative du contrat de leasing auquel elle se rapporte. Une décote de 10% l'an est appliquée rétroactivement sur la valeur de l'hypothèque initialement retenue.

↑ Pour les contrats de leasing mobilier au contentieux et à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement, la valeur du matériel retenu comme garantie sera considérée nulle dans chacun des cas suivants :

a/ le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu.

b/ le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

4-4-4 : Les autres garanties

Sont considérées comme garanties, pour l'activité d'affacturage :

- Les créances détenues sur les acheteurs factorés, à l'exclusion des factures litigieuses et dans la limite de 90% :
 - . des créances courantes pour les acheteurs du secteur privé, à l'exclusion de l'encours des factures achetées et non échues sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ;
 - . des créances dont l'âge est inférieur à 360 jours, pour le secteur public
- Les garanties reçues des correspondants étrangers. Elles correspondent à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers, si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garanties.

4-5 : Comptabilisation des revenus de leasing

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4-6 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contre partie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4-7 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION

Les immobilisations destinées à la location s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur Nette
- Immobilisations en location	432 586 982	(203 824 736)	228 762 246
- Immobilisations, contrats suspendus	29 131 518	(16 532 183)	12 599 335
- Immobilisations, contrats échus	129 588 241	(129 290 611)	297 630
- Immobilisations en cours	1 195 502		1 195 502
<u>Totaux</u>	<u>592 502 243</u>	<u>(349 647 530)</u>	<u>242 854 713</u>
- Provisions pour dépréciation		(8 300 181)	(8 300 181)
<u>Soldes au 31 Décembre 2006</u>	<u>592 502 243</u>	<u>(357 947 711)</u>	<u>234 554 532</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur ce poste sont indiqués ci-après :

	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur Nette
Valeur brute	538 657 304		
Amortissements		(309 661 906)	
Provisions pour dépréciation		(7 289 193)	
<u>Soldes au 31 Décembre 2005</u>	<u>538 657 304</u>	<u>(316 951 099)</u>	<u>221 706 205</u>
Additions de l'exercice			
- Investissements	142 356 446	-	142 356 446
- Relocations	982 781	-	982 781
Retraits de l'exercice			
- Cessions à la Valeur résiduelle	(66 505 459)	66 345 050	(160 409)
- Cessions anticipées	(21 223 007)	11 395 145	(9 827 862)
- Relocations	(1 765 551)	937 839	(827 712)
- Régularisations	(271)	5 681	5 410
Amortissements de l'exercice		(118 669 339)	(118 669 339)
Provisions de l'exercice			
- Dotations		(2 564 294)	(2 564 294)
- Reprises		1 553 306	1 553 306
<u>Soldes au 31 Décembre 2006</u>	<u>592 502 243</u>	<u>(357 947 711)</u>	<u>234 554 532</u>

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION (suite)

5.1 : Analyse par secteur d'activité

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Encours (a)</u>
Bâtiment et travaux publics	68 994 819	22 479 092
Industrie		
Textile, cuir et chaussures	23 117 385	6 955 710
Agro-alimentaire	65 925 676	24 494 761
Industries diverses	117 476 416	47 365 616
MLA	11 394 488	8 450 612
Tourisme et para tourisme	53 357 415	19 676 442
Commerces et services		
Transport	39 779 298	14 451 757
Commerce	132 017 698	59 269 980
Professions libérales	20 847 365	9 533 744
Autres services	59 591 683	22 367 146
<u>Total</u>	<u>592 502 243</u>	<u>235 044 860</u>

5.2 : Analyse par type de matériel

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Encours (a)</u>
Matériel de BTP	62 120 426	19 420 505
Equipements industriels	93 595 296	31 397 450
Equipements informatiques	6 967 409	2 414 588
Matériel de transport léger	157 513 542	61 303 348
Matériel de transport léger utilitaire	19 357 300	13 086 142
Matériel de transport lourd	85 026 131	28 866 924
MLA	11 394 488	8 450 612
Autres	44 523 392	12 150 624
<u>Sous total</u>	<u>480 497 984</u>	<u>177 090 193</u>
Immeubles de bureaux	34 763 417	16 621 761
Immeubles industriels ou commerciaux	77 240 842	41 332 906
<u>Total</u>	<u>592 502 243</u>	<u>235 044 860</u>

(a) Valeur comptable nette compte non tenu des régularisations des amortissements inclus dans les loyers perçus d'avance à la clôture de l'exercice.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Titres mis en équivalence	9 388 582	10 132 655
Titres immobilisés	9 863 046	9 028 190
Prêts au personnel	804 744	933 953
Dépôts et cautionnements versés	33 040	37 218
<u>Total brut</u>	<u>20 089 412</u>	<u>20 132 016</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(203 001)	(147 033)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	0
<u>Total brut</u>	<u>19 866 935</u>	<u>19 967 103</u>

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (suite)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2006 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u> (a)	<u>Ecart d'acquisition</u> (b)	<u>Quote-part</u> <u>dans les réserves</u>	<u>Quote-part</u> <u>dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres</u> <u>mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u> (a)
* Tuninvest Sicar	2 460 631	(72 112)	215 948	251 727	2 856 194	36,51%
* Tunisie Sicar	1 319 990	0	63 177	182 000	1 565 167	44,00%
* Tunisie Valeurs	953 760	0	139 544	378 948	1 472 252	30,00%
* Tuninvest International Sicar	1 802 500	0	30 147	222 044	2 054 691	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	1 500 000	0	(82 262)	22 540	1 440 278	27,27%
	<u>8 036 881</u>	<u>(72 112)</u>	<u>366 554</u>	<u>1 057 259</u>	<u>9 388 582</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (suite)

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2006 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
• B.T.S	500	10	5 000		1997	
• Tourisme Balnéaire et Saharien	8 688	10	86 880		2000	(*)
• AVITOP	3 366	10	33 660		2001	(*)
• Carthago céramic	100	100	10 000		2001	(*)
• STIF	1	10	10		2001	
• Société moderne de titrisation	500	100	50 000		2002	
• GIPA	734	100	73 400		2002	(*)
• ESPRIT	5 000	10	50 000		2003	
• STPA	1 720	500	860 000		2003/2004	(*)
• GAN	16 666	10	166 660		2003	(*)
• Etablissement Abdelmoula	13 109	27	350 010		2004	(*)
• Hôtel Granada	100 000	10	1 000 000		2004	(*)
• Polyclinique la Marsa	420	100	99 540		2005	
• Société Hasdrubal Thalassa Hotels	1 000	1 000	1 000 000		2005	(*)
• Hasdrubal	1 450	500	725 000		2005	(*)
• Société Agricole Saouef	100 000	10	1 000 000		2005	(*)
• Société Consortium des Immobilières Maghrébines	17 000	100	1 700 000		2005	(*)
• Société Méhari Hammamet	3 000	100	300 000		2005	(*)
• PALMA	980	500	490 000		2005	(*)
• Société de Promotion Touristique Douz Hôtel	450	500	225 000		2005	(*)
• HOLDEFI	44 762		812 886		2006	
• Société KOKET	2 000	100	200 000		2006	(*)
• Société BYZACENE	3 000	100	300 000		2006	(*)
• Société PROMOTEL	3 250	100	325 000		2006	(*)
			9 863 046	0		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	5 223 915	4 929 092
- Intérêts de retard à facturer	24 824	19 819
<u>Montant brut</u>	5 248 739	4 948 911
A déduire :		
- Provisions	(1 900 053)	(1 527 909)
- Produits réservés	(865 903)	(1 001 315)
<u>Montant net</u>	2 482 783	2 419 687
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	12 926 949	12 502 362
- Créances radiées	148 558	0
<u>Montant brut</u>	13 075 507	12 502 362
A déduire :		
- Provisions	(10 784 042)	(9 686 044)
- Produits réservés	(1 896 362)	(1 866 194)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	0
<u>Montant net</u>	246 545	950 124
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	2 729 328	3 369 811

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

		<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux		52 626 820	49 130 587
Comptes des acheteurs export		1 765 191	3 585 816
Comptes des acheteurs import		10 409 715	7 204 038
	<u>Sous total</u>	<u>64 801 726</u>	<u>59 920 441</u>
	(A)		
A déduire			
Provisions		(1 724 039)	(1 652 235)
	<u>Montant net</u>	<u>63 077 687</u>	<u>58 268 206</u>
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers		191 912	422 687
Fonds de garantie		17 554 888	14 046 961
Disponible		4 386 316	4 087 900
	<u>Sous total</u>	<u>22 133 116</u>	<u>18 557 548</u>
	(B)		
	<u>Financement des adhérents</u>	<u>42 668 610</u>	<u>41 362 893</u>
	(A) - (B)		

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2005</u>
			PROFORMA	PUBLIE
- Capital social	(A)	27 500 000	20 000 000	20 000 000
- Réserve légale	(B)	2 000 000	1 703 397	1 703 397
- Prime d'émission		7 500 000	0	0
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Ecart de conversion		(121 233)	0	0
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(C)	366 553	289 500	289 500
- Dividendes reçus des filiales		942 202	447 581	447 581
- Résultats reportés		11 411 426	11 035 664	9 957 879
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>53 375 791</u>	<u>37 252 985</u>	<u>36 175 200</u>
- Résultat net des sociétés intégrées		2 839 862	3 545 896	3 829 929
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(C)	1 057 259	766 338	766 338
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(263 810)	(818 856)	(554 289)
<u>Résultat net revenant à la société consolidante (1)</u>		<u>3 633 311</u>	<u>3 493 378</u>	<u>4 041 978</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>57 009 102</u>	<u>40 746 363</u>	<u>40 217 178</u>
Nombre d'actions (2)	(E)	4 024 725	4 000 000	4 000 000
Résultat par action	(1) / (2)	0,903	0,873	1,010

(A) Au 31 Décembre 2006, le capital social est de DT : 27.500.000 composé de 5.500.000 actions d'une valeur nominale de DT : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir note 6

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Le nombre d'actions au cours de l'exercice 2005 (2.000.000 d'actions) a été ajusté suite au fractionnement des actions en 2006 (4.000.000 d'actions)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2006
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissements	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2004	20 000 000	1 558 906	0	5 036 843	40 000	0	(188 742)	349 497	10 183 645	3 592 754	40 572 903
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05 Mai 2005		144 491						(349 497)	3 094 831	(2 889 825)	0
Affectations approuvées par les A.G.O des filiales							458 179	207 584	18 131	(702 929)	(19 035)
Autres distributions approuvées par les A.G.O des filiales							(9 197)		(12 686)		(21 883)
Effet de régularisation des résultats des filiales									9 568		9 568
Effet du changement des taux de participation							4 884		9 763		14 647
Dividendes reçus des filiales intégrées							24 376	239 997	(264 373)		0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2004									(3 081 000)		(3 081 000)
Affectation approuvée par l'A.G.O du 05 Mai 2005				(5 036 843)	3 736 843						(1 300 000)
Résultat consolidé de l'exercice 2005										4 041 978	4 041 978
Solde au 31 Décembre 2005	20 000 000	1 703 397	0	0	3 776 843	0	289 500	447 581	9 957 879	4 041 978	40 217 178
Reprise des provisions non affectées									1 077 785	(548 600)	529 185
Solde au 31 Décembre 2005 Proforma	20 000 000	1 703 397	0	0	3 776 843	0	289 500	447 581	11 035 664	3 493 378	40 746 363
Augmentation de capital approuvée par l'A.G.E du 08 Juin 2006	7 500 000		7 500 000								15 000 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 08 Juin 2006		296 603						(447 581)	3 440 361	(3 289 383)	0
Affectations approuvées par les A.G.O des filiales							79 882	678 205	343 382	(203 995)	897 474
Autres distributions approuvées par les A.G.O des filiales							(16 555)		(11 180)		(27 735)
Effet de régularisation des résultats des filiales							1 065				1 065
Effet du changement des taux de participation							12 661		(132 804)		(120 143)
Ecarts de conversion						(121 233)					(121 233)
Dividendes reçus des filiales intégrées								263 997	(263 997)		0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2005									(3 000 000)		(3 000 000)
Résultat consolidé de l'exercice 2006										3 633 311	3 633 311
Solde au 31 Décembre 2006	27 500 000	2 000 000	7 500 000	0	3 776 843	(121 233)	366 553	942 202	11 411 426	3 633 311	57 009 102

NOTE 10 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2005</u>
		PROFORMA	PUBLIE
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring			
- Dans le capital	1 601 309	1 529 144	1 529 144
- Dans les réserves	3 027 472	2 264 769	1 480 733
- Dans le résultat	(A) 586 366	838 507	573 940
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA			
- Dans le capital	9 745 225	0	0
- Ecart de conversion	(102 262)	0	0
- Dans le résultat	(A) (303 994)	0	0
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la S.I.M.T			
- Dans le capital	339 630	324 351	324 351
- Dans les réserves	(62 911)	(42 840)	(42 840)
- Dans le résultat	(A) (17 201)	(17 241)	(17 241)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD			
- Dans le capital	1 400	1 400	1 400
- Dans les réserves	(3 440)	(1 030)	(1 030)
- Dans le résultat	(A) (1 361)	(2 410)	(2 410)
	<u>14 810 233</u>	<u>4 894 650</u>	<u>3 846 047</u>
<u>Total des intérêts minoritaires</u>			
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>263 810</u>	<u>818 856</u>	<u>554 289</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES		46 094 452	75 500 000	68 079 187	53 515 265	19 798 806	33 716 459
* AMEN BANK	10 000 000	5 625 000	0	2 500 000	3 125 000	625 000	2 500 000
* AMEN BANK	7 000 000	0	7 000 000	1 312 500	5 687 500	3 937 500	1 750 000
* AMEN BANK	3 000 000	0	3 000 000	500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
AMEN BANK	500 000	0	500 000	27 750	472 250	411 986	60 264
* SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	2 400 000	1 745 457	0	436 362	1 309 095	872 733	436 362
* STUSID	2 500 000	750 000	0	500 000	250 000	0	250 000
* BTKD	2 000 000	506 000	0	506 000	0	0	0
* BTKD	3 000 000	2 250 000	0	750 000	1 500 000	750 000	750 000
* BTE	5 000 000	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
* BTE	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
* BTE	5 000 000	0	5 000 000	625 000	4 375 000	3 125 000	1 250 000
* B.E.S.T BANK	3 000 000	10 000 000	36 000 000	37 000 000	9 000 000	0	9 000 000
* A.B.C TUNISIE	3 250 000	3 250 000	0	3 250 000	0	0	0
* TRESOR TUNISIEN	14 319 000	14 319 000	0	0	14 319 000	3 319 000	11 000 000
* BANQUE DE L'HABITAT	5 000 000	3 648 995	0	671 575	2 977 420	2 257 587	719 833
* CITIBANK	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	0	0	0
* CITIBANK	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0	0	0
* CITIBANK	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	0	0	0
* CITIBANK	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	0	0	0
* CITIBANK	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0	0	0
* CITIBANK	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	0	0	0
* CITIBANK	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	0	0	0
* CITIBANK	3 000 000	0	3 000 000	0	3 000 000	0	3 000 000
* CITIBANK	2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000
* BILLETS DE TRESORERIE		0	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0
BANQUES ETRANGERES		57 802 046	4 132 660	8 244 768	53 689 938	40 839 957	12 849 981
* Crédit BIRD 3678 TUN	US\$ 6 000 000	3 329 432	0	444 324	2 885 108	2 425 108	460 000
* Etat (ligne BIRD 3671 TUN)	US\$ 6 000 000	3 744 287	0	680 782	3 063 505	2 382 723	680 782
* Crédit FMO IV	EUR 3 000 000	2 076 000	0	1 038 000	1 038 000	0	1 038 000
* Crédit FMO (Tunisie Factoring)	EUR 2 000 000	2 037 000	0	582 000	1 455 000	873 000	582 000
* JEXIM BANK	JPY 1 400 000 000	7 737 923	0	1 406 895	6 331 028	4 924 132	1 406 896
* BEI (crédit participatif)	ECU 1 279 738	1 289 398	0	485 000	804 398	804 398	0
* BAD	EUR 8 000 000	7 745 467	0	2 581 822	5 163 645	2 581 823	2 581 822
* BEI	EUR 7 148 963	17 070 763	766 910	876 157	16 961 516	13 550 288	3 411 228
BEI	EUR 10 000 000	0	3 365 750	0	3 365 750	3 365 750	0
* PROPARCO	EUR 4 000 000	6 380 776	0	149 788	6 230 988	4 703 735	1 527 253
* OPEC FUND	EUR 4 000 000	6 391 000	0	0	6 391 000	5 229 000	1 162 000
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES		103 896 498	79 632 660	76 323 955	107 205 203	60 638 763	46 566 440

NOTE 11 : EMPRUNTS (suite)

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
* Emprunt obligataire 2001 I	<u>10 000 000</u>	<u>2 000 000</u>		<u>2 000 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
* Emprunt obligataire 2001 II	<u>10 000 000</u>	<u>4 000 000</u>		<u>2 000 000</u>	<u>2 000 000</u>	<u>0</u>	<u>2 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2002 I	<u>15 000 000</u>	<u>6 000 000</u>		<u>3 000 000</u>	<u>3 000 000</u>	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2002 (T. Factoring)	<u>7 000 000</u>	<u>2 800 000</u>		<u>1 400 000</u>	<u>1 400 000</u>	<u>0</u>	<u>1 400 000</u>
* Emprunt obligataire 2002 II	<u>10 000 000</u>	<u>6 000 000</u>		<u>2 000 000</u>	<u>4 000 000</u>	<u>2 000 000</u>	<u>2 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2003	<u>10 000 000</u>	<u>8 000 000</u>		<u>2 000 000</u>	<u>6 000 000</u>	<u>4 000 000</u>	<u>2 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2004 I	<u>15 000 000</u>	<u>12 000 000</u>		<u>3 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>6 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2004 II	<u>15 000 000</u>	<u>15 000 000</u>		<u>3 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2005	<u>15 000 000</u>	<u>15 000 000</u>		<u>3 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
Emprunt obligataire 2006 I	<u>15 000 000</u>	<u>0</u>	<u>15 000 000</u>	<u>0</u>	<u>15 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		70 800 000	15 000 000	21 400 000	64 400 000	42 000 000	22 400 000
TOTAL GENERAL		174 696 498	94 632 660	97 723 955	171 605 203	102 638 763	68 966 440

NOTE 12 : PROVISIONS

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

		<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2005</u>
			PROFORMA	PUBLIE
- Provisions non affectées, Tunisie Leasing	(A)	419 266	1 331 556	419 266
- Provisions non affectées, Tunisie Factoring	(A)	0	0	3 020 833
<u>Total des provisions non affectées</u>	(I)	<u>419 266</u>	<u>1 331 556</u>	<u>3 440 099</u>
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing		597 968	389 154	389 154
- Provisions pour risques de change, Maghreb Leasing Algérie		8 821		
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring		112 595	0	0
<u>Total des provisions pour risques</u>	(II)	<u>719 384</u>	<u>389 154</u>	<u>389 154</u>
<u>Total général</u>	(I) + (II)	<u>1 138 650</u>	<u>1 720 710</u>	<u>3 829 253</u>

(A) Voir note 4-4 : Politique de provisions

NOTE 13 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

		<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2005</u>
			PROFORMA	PUBLIE
- Passif d'impôt différé, Tunisie Leasing		(27 849)	(268 823)	(268 823)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>		<u>(27 849)</u>	<u>(268 823)</u>	<u>(268 823)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing		258 695	230 760	230 760
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie		172 844		
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring		38 804	26 922	557 677
- Actif d'impôt différé, Tunis Call Center		9 189	23 227	23 227
- Actif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée		130 620	92 494	92 494
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>		<u>610 152</u>	<u>373 403</u>	<u>904 158</u>
<u>Total des impôts différés</u>		<u>582 303</u>	<u>104 580</u>	<u>635 335</u>

(A) Voir note 4-5 : Impôts différés

NOTE 14 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005
- Echéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	22 400 000	21 400 000
- Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires locaux	33 716 459	20 013 936
- Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires étrangers	12 849 981	7 739 631
- Echéances à moins d'un an sur billets de trésorerie à long terme	0	0
<u>Sous total (voir note 11)</u>	68 966 440	49 153 567
- Crédit à court terme UTB	958 257	2 304 668
- Ligne d'avance CITIBANK		0
- Billets de trésorerie	44 000 000	40 700 000
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 178 598	2 874 937
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	672 990	739 215
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	797 751	976 953
- Intérêts courus sur billets de trésorerie et autres	127 523	0
- Banques, découverts	7 956 569	8 426 496
<u>Total</u>	125 658 128	105 175 836

NOTE 15 : REVENUS DU LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
- Loyers de leasing	142 729 301	128 156 836
- Intérêts intercalaires	307 122	293 272
<u>Revenus bruts de leasing</u>	<u>(A) 143 036 423</u>	<u>128 450 108</u>
- Intérêts de retard	(B) 595 995	694 551
<u>Total des autres produits</u>	<u>595 995</u>	<u>694 551</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(245 100)	(415 599)
. Intérêts de retard	(265 396)	(231 612)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	459 782	433 127
. Intérêts de retard antérieurs	155 957	124 551
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(C) 105 243</u>	<u>(89 533)</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations en location	(D) (118 706 185)	(105 787 349)
<u>Total des revenus du leasing</u>	<u>(A) + (B) + (C) + (D) 25 031 476</u>	<u>23 267 777</u>

NOTE 16 : REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, se présente ainsi :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
- Commissions de factoring	2 104 257	2 208 468
- Intérêts de financement	3 698 401	3 749 344
<u>Total</u>	<u>5 802 658</u>	<u>5 957 812</u>

NOTE 17 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	4 610 378	4 916 468
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	3 866 908	3 077 773
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	3 432 319	3 354 168
- Intérêts des billets de trésorerie à long terme	102 500	0
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	318 933	363 594
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>12 331 038</u>	<u>11 712 003</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	364 851	396 269
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	3 007 808	2 766 994
- Autres	65 883	69 525
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>3 438 542</u>	<u>3 232 788</u>
<u>Total général</u>	<u>15 769 580</u>	<u>14 944 791</u>

NOTE 18 : DOTATIONS AUX PROVISIONS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2005</u>
		PROFORMA	PUBLIE
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	5 268 439	4 436 829	4 436 829
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(2 659 800)	(1 243 072)	(1 243 072)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	171 865	414 136	414 136
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(93 106)	(489 422)	(489 422)
- Créances abandonnées (Tunisie Leasing)	127 510	0	0
- Reprises de provisions suite à l'abandon de créances (Tunisie Leasing)	(127 510)	0	0
<u>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>2 687 398</u>	<u>3 118 471</u>	<u>3 118 471</u>
- Reprises sur provisions non affectées (Leasing)	0	0	(912 290)
- Dotations aux provisions non affectées (Factoring)	0	0	785 321
<u>Total des dotations aux provisions</u>	<u>2 687 398</u>	<u>3 118 471</u>	<u>2 991 502</u>

(A) Voir note 4-4 : Politique de provisions